ANNEXE PARTICULIERE AU CONTRAT N°

HOT ROD / CUSTOM ET ASSIMILES

DEFINITION DU HOT ROD / CUSTOM / Assimilés

La Compagnie ABEILLE Assurances prend acte du fait que le véhicule objet du présent contrat, appartient au genre Hot Rod / Custom et par assimilation ceux s'y rattachant tels que : Specials, Low Riders, Volksrod, Pro-Touring, Gasser, de collection modifiés, Mini Truck, Street Machine, Hill climb, Oily rag, Réplique etc.

Il s'agit d'un véhicule particulier à 4 roues, d'un poids inférieur ou égal à 3,5 tonnes, ayant subi des transformations sur le châssis, la carrosserie et les éléments mécaniques.

L'ensemble de ces modifications peut faire éventuellement que ce véhicule diffère des informations figurant sur sa carte grise.

Ce sont des véhicules de plus de **30 ans**, utilisés à des fins de promenades, défilés, concentrations, expositions et vie privée en général. Le conducteur doit être l'assuré ou son conjoint désigné au contrat.
Il ne peut être loué à des tiers à titre onéreux pour une festivité ou manifestation quelconque (mariage, séance de cinéma…).
Restent exclues les participations à des courses, rallyes, et d'une façon générale toutes compétitions, chronométrées ou pas.

La réalité du risque est déclarée par le souscripteur en annexe sur la fiche dite "déclaration du souscripteur, fiche technique".

FIN D'ANNEXE

Pour ABEILLE ASSURANCES
L'agent